Hier soir, deux sergents de ville attendaient, rue Pellart, la sortie des ouvriers de la fonderie de cuivre de M. Decock. Quelques voisins, ne sachant ce qui allait se passer, faisaient les plus étranges suppositions. Enfin, 7 heures sonnèrent et au moment où sortit le premier ouvrier (il paraît que c'était le *bon !*) les sergents de ville lui mirent la main au collet; on le fouilla aussitôt et l'on trouva cachées sous sa blouse deux tubulures en cuivre et une brosse à polir, le tout d'une valeur de 30 fr.

Depuis quelque temps, le patron constatait la disparition de divers objets et ses soupçons s'étaient portés sur un de ses ouvriers, du nom de Dominique Caron.

C'est ce dernier que la police arrêtait hier soir.

—

Avant-hier un individu, se disant commis-voyageur, entre chez un restaurateur de la rue du chemin de fer et se fait servir à déjeuner. — Après avoir payé sa note il passe dans la salle de l'estaminet et demande un verre de cognac, mais quand on vint pour le servir on constata sa disparition et en même temps celle d'un pardessus qu'un client avait accroché au porte-manteau.

Notre commis-voyageur avait voulu sans doute se rembourser de la dépense qu'il avait faite chez le restaurateur.

—

La compagnie concessionnaire de la fabrication des allumettes est, on le sait, autorisée à mettre en vente des allumettes dites de *luxe*. Espérons qu'elles seront meilleures que les allumettes actuelles qui sont des plus économiques.... en lumière.

Nombre de nos concitoyens en sont même si fatigués que, sans fausse honte, ils se proposent de revenir à l'antique briquet des ancêtres. Vous verrez qu'il faudra bientôt imposer le silex de nos champs si l'on veut conserver à la compagnie son *cher* monopole et lui continuer le droit de vendre au peuple français des allumettes qu'il faut généralement multiplier par 4 pour allumer une bougie.

—

Le lieutenant de la douane de Marcq et trois employés ont saisi une voiture chargée de tabac de contrebande sur la grande route de Lille à Béthune, la nuit dernière, à trois heures du matin. Le conducteur a pu s'échapper.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 JANVIER. — Marie Vernis, rue Bernard. — Elisa Delabarre, rue de Lille. — Louise Lequesne, rue de la Chapelle-Carrette. — Marie Lagache, rue du Ballon. — François Gerstmans, rue d'Arcole.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 janvier 1875. — Clara Briffaut, rue d'Arcole. — Eugénie Briffaut, rue d'Arcole. — Eugénie Vergotte, rue du Tilleul. — Sophie Verhelst, rue du Fontenoy. — Maria Caron, rue Ste-Thérèse. — Achille Squedin, rue St-Honoré. — Sophie Delacroix, rue des Longues-Haies. — Théodore Marcy, rue de Flandre. — Arthur Hermans, rue du Gros-Saule. — Clémentine Buyle, rue du Nouveau-Monde. — Marie Dubreuque, au Pile. — Anna Ryster, rue de la Croix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 JANVIER. — Victoire Leclercq, 77 ans, journalière, à l'hospice. — Sophie Prouvost, 82 ans, journalière, à l'hospice. — Sabine Florquin, 73 ans, journalière, à l'hospice. — Maurince Hindré, 7 mois, rue du Pays. — Désiré Motte, 57 ans, domestique, rue du Fresnoy. — Henri Looze, 22 ans, apprêteur, hôtel Dieu.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 janvier 1875. — Oscar Catoire, 6 jours, au Pile. — Joseph Galliez, 52 ans, journalier, rue du Beau-Chêne. — Rose Bary, 66 ans, en religion, sœur Saint-Vincent-de-Paul, décédée aux Carmélites. — Louis Bauters, 1 an, rue des Longues-Haies. — Léon Derick, 60 ans, tisserand, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 9 janvier 1875. — Benoit Henneuse, 25 ans, peigneron, et Virginie Farvacque, 22 ans, journalière. — Bernardin Desfontaignes, 26 ans, lamier, et Zulma Maquet, 24 ans, rattacheuse. — J.-B. Vanweerdighem, 23 ans, tireur de vins, et Rosalie Holsteyn, 26 ans, bobineuse. — Liévin Deschamps, 25 ans, tisserand, et Philomène Desmarets, 27 ans, tisserande. — Ives Volcke, 24 ans, cordonnier, et Rosalie Durieux, 37 ans, sans profession. — Stanislas Dumez, 25 ans, sans profession, et Marie Boyaval, 21 ans, sans profession.

Mouvement de population

Année 1874.

NAISSANCES

Enfants légitimes : garçons, 1,500; filles, 1,471. — 2,971.

Enfants naturels reconnus : garçons, 25; filles, 22; enfants naturels non reconnus : garçons, 200; filles, 180. — 428.

Total des naissances : 3,399.

30 Naissances doubles ont produit : 28 garçons, 32 filles.

MARIAGES

Entre garçons et filles, 611 : entre veufs et filles, 38 ; entre garçons et veuves, 42 ; entre veufs et veuves, 47. — 738.

Nombre de mariés qui ont signé : époux, 499; épouses, 344.

Nombre de mariages précédés de contrats, 82.

Nombre de mariages contenant légitimation, 130. Nombre d'enfants ainsi légitimés, 186.

DÉCÈS

Garçons, 863 : hommes mariés, 223 : veufs, 75. — 1,161.

Filles, 729 ; femmes mariées, 200 ; veuves, 122. — 1,051

Nombre d'individus inscrits en vertu de l'article 80 du code civil, 20.

Enfants morts-nés ou présentés sans vie 140.

Total des décès : 2,352.

Le nombre des naissances étant de 3,399, la différence est de 1,047.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 11 janvier 1875, à neuf heures, en l'église paroissiale de Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Mademoiselle PAULINE-MARIE-CONSTANCE COUTHIER, décédée à Roubaix, le 30 décembre 1873, dans sa vingtième année. — La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 11 janvier 1875, à neuf heures et demie, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de M. HENRI-XAVIER BULTEAU, époux de Dame EUGÉNIE DELESCLUSE, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1872, à l'âge de 48 ans. — La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE. — Un terrible accident vient d'arriver à Nivelles, occasionné par une nouvelle explosion de chaudière.

La chaudière à vapeur de la papeterie de MM. Van Multer et Cᵉ, a fait explosion mardi dernier, vers une heure, et occasionné la mort de deux personnes, un ouvrier et sa femme, qui achevaient leur repas sous un hangar. — Il y a, en outre, huit ouvriers blessés.

— Vendredi, vers 1 heure, une arrestation a été opérée à la gare de Courtrai dans de singulières circonstances. A l'arrivée du train venant de France, le commissaire de la station aperçut un individu portant des moustaches postiches. Soupçonnant quelque mystère, il avertit la police. Après un court interrogatoire, l'étranger fut conduit en lieu sûr. L'individu arrêté serait déserteur de l'armée belge, condamné par le conseil de guerre et dernièrement employé chez un voiturier de France, au préjudice duquel il se serait annexé une somme de fr. 550.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur,

Mes yeux sont tombés ce soir sur la lettre qu'un honorable négociant vous a adressée au sujet des horloges de la ville. Nulle plainte n'a jamais été mieux fondée. Il est de fait que ces horloges, eu égard aux renseignements incertains qu'elles fournissent sur l'heure véritable, semblent avoir été créées et mises au monde dans l'unique fin de tromper « les fols qui s'y fient ». Pour avoir l'honneur d'être horloger dans une ville telle que la nôtre, il faudrait pourtant savoir montrer non-seulement qu'on peut marquer l'heure, mais l'heure recta. Nous voilà bien ! Faire ainsi les fières au front de nos édifices et être si obstinées à refuser le service : elles mériteraient vraiment d'être mises à pied ou du moins surveillées de plus près pour peu qu'en les ayant à l'œil on puisse encore espérer de les amener à récipiscence, ce dont je doute, car elles me font l'impression d'appartenir à la classe des habitudinaires et des incorrigibles.

De la manière qu'elles fonctionnent, voyez si elles ont droit à des satisfecit. J'ai quelquefois vu la belle de Notre-Dame prendre un congé de plusieurs jours sans avertir, comme un roi de Bavière qui se sauve on ne sait où, à la nouvelle de l'arrivée d'un prince prussien en visite. Et quand elles ne prennent pas l'une ou l'autre de ces libertés-là, les deux vieilles qui se regardent place de la mairie marchent le plus souvent aussi d'accord que deux belles-mères dans un ménage Des quatre que nous avons en tout, tenez, c'est encore la pucelle de Sainte-Elisabeth qui est le plus suivant mon cœur; je ne lui donnerai pas de mauvais points, je ne la vois jamais, et ne peux dire, par conséquent, si le mauvais exemple ne l'a pas mise plus d'une fois à mal.

En tout cas, il y a assez d'absences et d'irrégularités constatées chez les autres pour qu'on songe à y mettre bon ordre suivant le désir de votre honorable correspondant qui a une montre à régler et y perd la tête. Au surplus, ceux qui n'ont pas de montre à régler, n'en ayant pas du tout, et qui s'en remettent à discrétion à ces grandes montres de l'air pour suppléer au manque, sont autant et plus intéressés encore à ce qu'une exacte police soit faite à la fin là-haut. N'est-ce pas pitié pour nos ouvriers, qui se rendent le matin à leur travail de quartiers très-éloignés assez souvent, qu'ils ne puissent y aller à pas comptés faute de connaître l'heure exacte ?

Ceci m'amène à renchérir sur votre correspondant d'hier et à dire que l'insuffisance de nos horloges publiques se fait encore sentir par le nombre. Quelques cadrans en plus seraient les bien venus pour beaucoup de monde. Et pas besoin d'élever des tours exprès pour leur donner où loger. Pourquoi ne pas faire à Roubaix ce qu'on me dit avoir été fait à Gand dans ces derniers temps?

Il paraît que les Gantois se sont payé la fantaisie de cadrans électriques aux coins de leurs principales rues, fantaisie louable qui leur donne à l'instant les indications uniformes « certaines » que nous ferions bien d'imiter; à mon tour je me permets de recommander l'idée à notre nouvelle municipalité qui satisferait un besoin général en la réalisant, car rien ne serait ressenti par tous aussi vivement que l'avantage d'avoir par le moyen des nouveaux appareils, l'heure unifiée et multipliée partout. Sous le régime des vieilles patraques d'à-présent, on n'est vraiment pas dans la meilleure des républiques possibles.

Recevez, M. le rédacteur, etc.

J. J.

Faits Divers

— EXPLOSION D'UNE CARTOUCHERIE. — Un accident s'est produit mercredi dernier à l'usine Sanial (Drôme) actuellement occupée par une cartoucherie militaire.

Vers trois heures et demie, raconte le *Journal de Valence*, deux employés étaient occupés à ouvrir des cartouches hors d'usage, pour en retirer la poudre (l'un de ces deux employés, anciens militaire, est le fils du concierge de l'usine.) Tout-à-coup, la poudre qu'ils avaient devant eux, heureusement en petite quantité, a pris feu, et une détonation, beaucoup plus violente qu'on aurait pu le croire, a été entendue du dehors. On est accouru; les deux malheureux, aveuglés par la poudre et la fumée, avaient le visage labouré, ainsi que les mains, et leurs vêtements étaient en feu. Un autre employé de l'usine a éteint leurs habits, et la pompe de l'arsenal a arrêté promptement un commencement d'incendie qui avait pris aux paniers rangés dans la pièce. Les cloisons étaient enfoncées, les portes et les vitres de la salle brisées. Le lot de vieilles cartouches qu'on détruisait au moment où l'accident s'est produit était le dernier, paraît-il, qui restât. On ne s'explique pas comment l'explosion a pu se produire, car, comme on le pense bien, les précautions les plus minutieuses sont prises. Ce jour-là, précisément, la cartoucherie ne fonctionnait pas et sur les 6 ou 700 ouvrières qu'occupe l'usine, 40 ou 50 tout au plus s'y trouvaient. Les deux blessés, dont les yeux heureusement n'ont pas été atteints, sont aussi bien que possible.

Une bonne petite rectification :

— Sous ce titre : *Les Drames du verglas*, plusieurs journaux d'avant-hier racontaient l'histoire épouvantable d'une dame V... qui, tombée dans l'avenue de Neuilly et abandonnée évanouie par son mari sur le sol glacé, avait été entraînée dans un bouge où des hommes à face patibulaire lui auraient fait subir les derniers outrages. L'auteur du récit terminait son article en faisant connaître que, ramenée chez elle, la pauvre femme, folle de désespoir, s'était pendue au ciel de son lit.

Il n'y a absolument rien de vrai dans cette sinistre histoire, dont le parquet va, nous dit-on, rechercher et poursuivre l'auteur.

— Le *Monde russe* croit savoir qu'il se forme à Saint-Pétersbourg un petit cercle de médecins naturalistes qui se propose d'entreprendre une série d'excursions dans l'intérieur de la Russie, afin de recueillir des informations sur les médicaments populaires employés dans différentes localités de la Russie. Les informations recueillies seront publiées par livraisons. On projette en outre de réunir des renseignements aussi complets que possible sur les soi-disant sorciers et faiseurs de cures merveilleuses, auxquels s'adressent les paysans malades, et sur les drogues qu'ils emploient. Le but de cette espèce d'enquête médicale serait de propager dans le peuple de saines notions sur la médecine.

— Don Alphonse projette de grandes réformes :

Le nouveau roi d'Espagne a résolu de ne plus tutoyer personne. Les premiers visiteurs espagnols ont été très étonnés de s'entendre parler à la seconde personne du pluriel, et dire *usted* au lieu de *tu*. Le nouveau roi tend la main à l'anglaise.

Ces deux réformes dans l'étiquette feront certainement *sensation* de l'autre côté des Pyrénées.

L'usage du tutoiement avait été emprunté par Philippe V, le premier des Bourbons d'Espagne, à la maison d'Autriche, à laquelle il succédait.

— LA VILLE DE LEYDE, dans l'intention d'inculquer aux ouvriers le goût de la culture des fleurs, agréable distraction qui, sans contredit, doit les éloigner du cabaret et contribuera à leur faire aimer la vie d'intérieur, a organisé une exposition florale. Ne seront admis comme exposants que les personnes justifiant de leur qualité d'ouvrier et pouvant établir que les fleurs présentées par elles sont le produit de leur culture personnelle.

— DIX MINUTES ET 1 FR. 75 CENTIMES : tels sont le temps et le prix que réclame un Allemand de Breslau, prenant, comme tous les Allemands, le titre de professeur, pour incinérer un corps humain.

— UN GRAND NOMBRE DE NOS contemporains se souviennent sans doute de ces logements ménagés dans d'infects sous-sols ou plutôt des caves qu'occupaient certains ouvriers de Lille. Ces réduits, extrêmement malsains, ont heureusement disparu de notre principale cité du Nord, mais il en existe encore d'analogues à Amsterdam. Parmi ces bouges, près des trois quarts, examinés par une commission spéciale, ont été jugés extrêmement malsains, ce qui se comprendra facilement quand on saura que dans plus de mille de ces caves, aucune disposition n'était prise pour l'enlèvement des immondices de tous genres. La mortalité sévissait sur la population de ces logements suivant une proportion un peu plus forte que dans le reste de la ville. Actuellement, la municipalité d'Amsterdam, justement préoccupée d'une situation aussi triste, a résolu de faire construire et d'encourager la construction de cités et de maisons saines, commodes, pouvant être offertes à la population ouvrière à un prix abordable.

— L'ALLEMAGNE OPÈRE EN CE MOMENT une réforme monétaire dont le principal élément est le rejet de l'argent et l'adoption de l'or comme étalon unique. Actuellement, la monnaie d'argent circule encore en Prusse, et il est probable que la mise en vigueur de la nouvelle loi monétaire subira quelques années de retard. On a remarqué, en effet, que par une loi d'échange qui s'impose d'elle-même sans aucun souci des lois ou des réglements, la nouvelle monnaie d'or que le gouvernement a essayé de lancer dans la circulation n'a pas servi aux transactions, mais elle a disparu, fondue dans les creusets allemands ou étrangers.

— ON VIENT DE REPLACER dans les mairies de Paris les registres destinés à l'inscription par les propriétaires des locaux vacants offerts aux locataires. C'est là une mesure utile qui peut rendre service à tout le monde. Le registre, déposé sur un pupitre dans le vestibule de la mairie, peut-être consulté par toute personne sans la moindre rétribution.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE TOULOUSE : Le roman du Château de Sauveterre.

Ce qui suit pourrait servir à faire un livret d'opéra-comique. Pourtant cela vient de se plaider devant la Cour de Toulouse, en l'an de grâce 1875.

Le château de Sauveterre, près de Castres, est la propriété de la famille de Gayraud d'Aurilhon. Il y a quelques années, le marquis d'Aurilhon mourut en laissant une veuve et trois enfants, dont l'aîné, Henri, a aujourd'hui vingt-trois ans.

La mère et les trois enfants habitent tantôt Castres, tantôt Sauveterre. Pendant la guerre, le jeune Henri s'engagea. C'était la première fois qu'il quittait le foyer maternel. Quand il revint au château, il déclara à sa mère qu'il voulait se marier. Très étonnée, la marquise lui demanda s'il avait trouvé une femme. Le jeune homme répondit qu'il voulait épouver Mlle Blanche Bouscaut. Cette jeune personne n'appartenait pas à l'aristocratie, tant s'en faut, mais elle avait, paraît-il, des agréments personnels qui avaient rendu fou d'elle M. Henri d'Aurilhon.

Mme d'Aurilhon mère refusa son consentement à ce mariage, et représenta à son fils qu'il voulait faire là une folie, et que, d'ailleurs, il était encore trop jeune pour prendre une décision aussi grave. L'amoureux s'entêta et annonça son intention d'adresser à sa mère des sommations respectueuses, dès qu'il aurait l'âge requis par la loi, c'est-à-dire vingt-cinq ans.

Voilà donc la guerre allumée au château. La mère persiste plus que jamais dans son refus, le fils plus que jamais dans son amour.

Un jour le fils s'en va à Castres, où habite l'objet de sa flamme. De là il écrit à sa mère qu'on l'attend dans cette ville. La mère ne se défie pas du piège et quitte le château. Pendant ce temps, M. Henri d'Aurillon part de Castres avec quatre de ses amis et Mlle Blanche Bouscaut. Cette dernière est accompagnée d'une de ses amies, épicière à Castres.

Les sept conspirateurs arrivent de bon matin au château de Sauveterre et se rendent à la chapelle du village au moment même où le vieux curé commençait sa messe. Mlle Bouscaut était entièrement couverte d'un grand manteau noir, le jeune homme était en habit et en cravate blanche.

Au moment où, à la fin de la messe, le curé se retourne pour dire *Bénédicamus domino*, Mlle Blanche Bouscaut se dépouille de son manteau et apparaît en grand costume de mariée, robe blanche, bouquets de fleurs d'oranger, etc. Les deux amoureux s'agenouillent brusquement devant le prêtre, et M. Henri d'Aurilhon dit à haute voix : Je déclare prendre pour épouse Mlle Blanche Bouscaut. » Celle-ci répond : « Je déclare prendre M. Henri d'Aurilhon pour mon légitime époux. »

Le prêtre stupéfait se retourne, termine sa messe, et rentre dans la sacristie. Les sept conspirateurs l'y suivent et le somment de leur donner acte du « mariage religieux » qui vient d'être célébré. Le prêtre refuse naturellement. La « noce » sort de l'église et se rend au château. M. Henri d'Aurilhon réunit tous les serviteurs du château et leur présente sa nouvelle épouse. Puis il leur commande un grand festin. Mais toutes les armoires ont été fermées par Mme d'Aurilhon mère. On est obligé d'en forcer les serrures pour avoir le linge, la vaisselle et l'argenterie nécessaire à la fête.

Pendant que cela se passe au grand scandale des gens du pays, un des vieux domestiques de Sauveterre court à Castres prévenir la marquise. Celle-ci dépose aussitôt une plainte entre les mains du procureur de la République. La gendarmerie arrive au château. A sa vue la noce se disperse et fuit dans toutes les directions.

A quelques jours de là, M. Henri d'Aurilhon envoie à toute la contrée des billets de faire part de son mariage. « M. le marquis Henri de Cayraud d'Aurilhon a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mlle Blanche Bouscaut. » Puis, ce nouvel exploit accompli, il veut rentrer au château en compagnie de « sa femme ».

C'est alors que Mme d'Aurilhon mère a introduit un référé pour interdire à ce ménage extravagant l'entrée du château.

Sa demande est ainsi conçue :

« Attendu qqe récemment, et à plusieurs reprises, le sieur Henri d'Aurilhon a introduit la demoiselle Blanche Bouscaut dans le château de Sauveterre, dont il n'est propriétaire que par indivis, avec sa mère et ses frères ou sœurs qui y résident ;

» Attendu qu'en agissant ainsi, il a commis un abus de son droit de propriétaire indivis et porté atteinte à la jouissance commune des autres co-propriétaires; qu'il est urgent de faire cesser cet état de choses, qui porte atteinte à la tranquillité et à la dignité de la famille;

» Voir déclarer que ledit Henri d'Aurilhon n'a pas le droit d'introduire la demoiselle Blanche Bouscaut dans le château de Sauveterre.

» Voir faire défense à la demoiselle Blanche Bouscaut de pénétrer dans ledit château; autoriser la requérante, au cas où la demoiselle Blanche Bouscaut s'introduirait de nouveau dans le château, à l'en expulser par toutes les voies légales et avec l'assistance de la force armée. »

Le juge des référés a décidé qu'une demande en partage de la succession d'Aurilhon étant pendante, la question de résidence au château par M. Henri d'Aurilhon ne pouvait être vidée, et que, par conséquent, il n'y avait lieu à référé.

Cette décision a été portée à nouveau devant la Cour de Toulouse. Là, le jeune homme a fait plaider que sa mère ne pouvait avoir qu'un seul motif à invoquer contre sa présence au château ; la présence à côté de lui de Mlle Blanche Bouscaut. Or, dit-il, comme je suis marié avec elle, il n'y a ni scandale, ni immoralité. De quoi ma mère se plaint-elle ?

La Cour reformant la décision du juge des référés, a donné gain de cause à Mme d'Aurilhou mère, en faisant « défense à M. le marquis Henri d'Aurilhon de se présenter au château de Sauveterre en compagnie de la demoiselle Bouscaut, » et en autorisant Mme la marquise d'Aurilhon à faire emploi « de la force publique pour expulser son fils et ladite demoiselle qui n'a aucun droit au titre, ni à la qualité d'épouse légitime. »

Encore une fois, cela ne ressemble-t-il pas à un opéra-comique (*?Figaro*).

Dépêches Télégraphiques

LES AFFAIRES D'ESPAGNE.

Bayonne, 9 janvier. — On mande de Saint-Sébastien, 8 janvier :

« Hier a eu lieu le ravitaillement du fort d'Astigartaga. Toute la division Blanco a concouru à cette opération, que le général Loma a dirigée en personne. Les carlistes n'ont opposé qu'une légère résistance et les pertes de l'armée sont insignifiantes.

On assure que le gouvernement a refusé la démission de M. Moriones. On dit aussi que don Carlos a donné toute liberté aux officiers et soldats de son armée de se retirer. Don Carlos est depuis deux jours à Lequeitio.

Barcelone, 9 janvier. — La frégate *Navas de Tolosa* a quitté Marseille jeudi, à cinq heures du matin, par un temps admirable.

Barcelone, 9 janvier. — La frégate *Navas de Tolosa* vient d'entrer dans le port.

Le roi n'est pas encore descendu à terre.

L'entrée sera splendide; des arcs de triomphe ont été dressés.

Barcelone, 9 janvier. — Le roi est descendu à terre à onze heures du matin. Il a été salué par toutes les autorités. La foule était enthousiaste. Il est allé à la cathédrale. Il passera la revue des troupes. Le départ pour Valence aura lieu probablement demain à midi.

Progrès de l'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.
Edouard VERBRUGGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belge
Roubaix, rue de l'Hospice, 8, Roubaix
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière, 4
NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — *Succès garanti.*

HYGIÈNE DES FAMILLES.

La Matière médicale vient de s'écouler d'un produit qui rend de grands services dans les hôpitaux et qui est dû à un praticien distingué.

Les résultats des plus heureux confirment tous les jours l'efficacité du **Vin du docteur Cabanes (Kina Cabanes)** ; la substance qui fait la base de cette heureuse préparation est le Lacto-Phosphate de chaux et de fer, subsistances qui font partie immédiate de notre organisme; vient ensuite le Quinquina, substance héroïque, qui contribue à donner à ce vin des qualités exceptionnelles et qu'on cherchait inutilement dans les autres vins médicaux avec lesquels il ne faudrait pas le confondre. Ces vins ne prennent le nom de Quinquina. Mais le plus grand nombre n'ont de similaire que leur appellation.

Le *KINA-CABANES* (*VIN DU DOCTEUR CABANES*), donnera au sang les principaux éléments qui lui manquent et par ce moyen le rendra aptes à remplir de nouveau son rôle réparateur et à l'influencer régulièrement l'économie altérée par la *Chlorose, l'anémie*, affections qui dominent la patologie de la femme et qui surviennent avec tout leur cortége, décoloration générale de la peau et des membranes muqueuses, amaigrissement, pertes blanches, langueurs d'estomac, spasmes nerveux etc.

Le *KINA CABANES* sera toujours pris avec succès par les *jeunes filles chlorotiques*, dans les *pertes blanches*, les *pales couleurs*, les *faiblesses générales*, les *langueurs d'estomac*, le *manque d'appétit*, l'*épuisement prématuré*, occasionné soit par l'excès du travail ou des plaisirs dans l'anémie, l'*atonie des voies digestives*, et de *organes génito-urinaire*, (stérilité chez la femme, impuissance chez l'homme), chez les jeunes gens ou jeunes filles que la croissance fatigue; chez les vieillards qui sont affaiblis par l'âge et qui dirigent difficilement, dans les *maladies* de *consomption, marasme, hypocondrie*, les *névroses* etc. Pendant la grossesse et l'allaitement, ce vin sera un bienfait, car l'enfant puisera dans cette médication des forces multiples.

Ce vin se trouve dans toutes les pharmacies, principalement chez M. COUVREUR, rue Neuve, 20, à Roubaix.

PRIX : 4 fr.; envoi par 6 bouteilles, en adressant un mandat de 20 francs à la Pharmacie L. PIETTE, à Toulouse, et pharmacie centrale de France, Paris. 6954 (c.)

Grand théâtre de Roubaix

Dimanche 10 janvier 1875.

Spectacle extraordinaire, LE BOSSU, — Drame en 5 actes et 10 tableaux, par MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval. 1er tableau l'auberge de la pomme d'Adam; 2e tableau, les fossés de Caylus; 3 tableau, l'armurier de Segovie; 4e tableau, la niche de Médor ; 5e tableau, le mort qui parle; 6e tableau, Cocardasse et passepoil; 7e tableau, une fête au palais royal ; 8e tableau, ce bon monsieur de Peyrrolles; 9e tableau, les fiançailles du bossu ; 10e tableau, la justice de Dieu. Décors et costumes nouveaux. Distribution :

Lagardère, MM. Collart. Gonzague, Joiselle. Chaverny, Hubert. Le régent, Hubert. Peyrolles, Othon. Cocardasse. Millet. Passepoil, Etienne. Navaille, Lazès, D'Argenson, Léon. Bonnivet, Léon. Cavigue, Crêteur.

Blanche de Caylus, Mmes Esth. Gomberti; Blanche de Nevers, Abel Brun; Flore, Clémentine; Madeleine, Angélique, Morel; Tonia, un page, Taillefer; Martine, MM. Millet; Staupitz, Bréant. Robert; un architecte, Paul; un bourgeois, Ernest; seigneurs, soldats, bourgeois.

Vu l'importance de cette pièce, elle sera jouée seule.

Bureau, 6 h. Rideau, 6 h. 1/2.

RHUMES, grippe, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et *l'efficacité certaine* du **Sirop** et de la **Pâte** de **Nafé** de **Delangrenier** ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, et par un *rapport officiel* de **MM. Barruel et Cottereau**, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses, que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. Dépôts dans toutes les Pharmacies.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecines, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé de Du Barry, de Londres, dite

REVALESCIÈRE

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, gleires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insommie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang, — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311. — Vervant, le 28 mars 1866. — Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364. — M. et Mme Léger, de *Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure N° 68,471. — M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement* complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. » 2.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — *Revalescière chocolatée*, rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco.* — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien; Morelle-Bourgeois; LÉON DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cᵉ, 26, Place Vendôme, à Paris.

En vente chez Ch. Delagrave, libraire-éditeur, 58, rue des Ecoles, Paris.

LA 36e LIVRAISON DE L'ATLAS DE BRUE

revu par E. R. Levasseur, membre de l'Institut.

L'utilité d'un atlas universel est trop évidente pour être contestée. L'homme du monde, grâce à la rapidité des communications, se trouve initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées sont le théâtre, et l'atlas est devenu l'indispensable commentaire du journal. L'institut Géographique de Paris a voulu mettre à la portée de tous un ouvrage d'une haute valeur scientifique, d'une extrême précision, et d'une exécution parfaite, jaloux de remettre en honneur une étude dont la nécessité s'impose de jour en jour avec plus de rigueur. L'atlas de Brué, revu avec un soin scrupuleux par M. E. Levasseur, membre de l'institut, professeur au collège de France, vice-Président de la Société de Géographie, est mis au courant des plus récentes découvertes de la science moderne, et en conformité avec les derniers événements de la politique contemporaine dans les cinq parties du monde.

Chacune des 67 premières livraisons contiendra une belle carte gravée sur acier et imprimée en taille douce. Le titre, la préface, la table formeront la 68e et dernière livraison.

Le prix de chaque livraison est fixé à 1 franc.

GUÉRISON INSTANTANÉE — EAU ANTINÉVRALGIQUE ALPH. BAER — PRODUITS VÉGÉTAUX — IM MICHELY PARIS

NÉVRALGIES (faciales.) MIGRAINES (névralgies gauches) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (les mêmes qu'elles)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complétement inoffensive, exprimée par la nature, elle calme, elle ranime, elle stimule la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent de l'instant même; elle prévient aussi les crises d'APOPLEXIE. Il sera remis gratis à domicile, sur demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, depuis, ont reconnu cet excellent remède.

L'inventeur a obtenu le meilleur succès de VIENNE et a obtenu dans les Dépositaires spéciaux du [illegible] pour guérir instantanément dans les [illegible] — Prix : Flacon simple 1 fr., 1 fr. — Prix : [illegible] 1 fr., 60 c.

Dépôts à Roubaix, Pharmacies COILLE et MONTAIGNE; à Tourcoing, Pharmacie KERCKOVE, Petite-Place, 9.